Le vendredi 22 avril la Douma a élu au poste de plénipotentaire pour les droits de l’homme (l’équivalent de defensore civico, que l’on nomme souvent en Russie, reprenant le terme suédois, où ce poste a été créé en 1809, d’ombudsman) grâce à un vote en sa faveur de 332 députés sur les 448 que compte aujourd’hui la Douma[[1]](#footnote-1), la député, du parti Une Russie juste, Tatiana Moskal’kova. Le poste de ombudsman était sans titulaire, la prédécesseur de Tatiana Moskal’kova, Ella Panfilova, ayant été nommée à la tête de la Commission centrale des élections.

Le poste de Plénipotentaire pour les droits de l’homme fut créé en 1994 par Boris Eltsine, alors président de la Russie, et fut occupé de 1994 à 1998 par Sergueï Kovalev, dissident à l’époque soviétique, défenseur mondialement connu des droits de l’homme, ce qui lui avait valu à l’époque 7ans de camp et deux ans de relégation. Durant son mandat, il essaya, dans la mesure de ses moyens, fort limités, de mettre fin à la guerre en Tchétchénie (la « première guerre », celle de 1994-1996) ; parmi les suivants Jurij Lukin, était un des fondateurs (avec Javlinskij et Boldyrev) du parti démocratique Jabloko et Ella Panfilova était ministre de la protection sociale sous Eltsine et avait bonne réputation parmi les défenseurs des droits de l’homme, même si, à la différence de S. Kovalev et plus encore que Lukin, elle appartenait à l’establishment post-soviétique.

La biographie de la nouvelle « ombudswoman », député et « générale-major » (approximativement un général de division dans l’armée) de police, ne semble pas l’avoir préparée à un emploi consacré à la défense des droits de l’homme. Née à Vitebsk (dans l’actuelle Belarus) en 1955, Tatiana Moskal’kova fait des études de droit par correspondance et soutient sa thèse de doctorat auprès de l’Académie de direction de la milice ; à partir de 1984, elle travaille au service juridique du ministère de l’intérieur. Après un passage par le parti Iabloko, elle rejoint le parti Une Russie juste (parti créé en 2006, qui devait, selon les idées des conseillers du Kremlin, constituer une aile centre-gauche dans la Douma face au centre-droit de Russie unie, mais qui est devenu, en fait, une fraction prétendument social-démocrate dans la Douma, votant régulièrement avec la majorité), ce qui lui permet d’être élue à la Douma en 2007, puis en 2011. Comme on voit, rien dans sa carrière ne semble correspondre aux critères du « ombudsman », tel que le définit « la loi sur le Plénipotentiaire aux droits de l’homme » de 1996-1997 dans son article 6 :

« Est nommé au poste de Plénipotentiaire [aux droits de l’homme] un citoyen de La Fédération de Russie d’au moins 35 ans et ayant des connaissances dans le domaine des droits et des libertés de l’homme et du citoyen et une expérience de leur défense ». Bien plus, son activité passée permet d’avoir quelques doutes sur son adéquation à son nouveau poste.

En effet, comme le relève, entre autres défenseurs des droits de l’homme, Oleg Orlov, de Memorial-Moscou, cité par le quotidien *Kommersant* du 22 avril, elle a voté pour une série de lois [adoptées par la Douma] qui enfreignent grossièrement les droits de l’homme, la loi de « Dima Iakovlev » et celle sur les « agents de l’étranger »[[2]](#footnote-2). Elle devra, dit un autre responsable de Memorial, Alksandr Tcherkasov, s’occuper entre autres des cas où les forces de l’ordre a recours à des méthodes interdites, tout cela conduit, résume Oleg Orlov à un évident conflit d’intérêts. Plus brutale, la rédactrice en chef de l’hebdomadaire *Novoe Vremia*, Evgenia Al’bats, définit la nomination de Tatiana Moskal’kova au poste de Plénipotentiaire aux droits de l’homme comme un oxymore (numéro 14-15 de 2016). Après le concert des Pussy riot dans la cathédrale du Christ sauveur à Moscou, Tatiana Moskal’kova avait proposé à la Douma d’introduire un article dans le code pénale qui sanctionnerait par une peine allant jusqu’à un an de prison les « attentats contre la moralité », contre les valeurs spirituelles, culturelles et historiques sacrées, contre les valeurs morales mènent à la destruction de l’Etat. La proposition ne fut pas retenue.

La défense de l’Etat semble à la nouvelle Plénipotentiaire aux droits de l’homme, une de ses fonctions : « Nous savons, a-t-elle déclaré, que de mensonges ont été proférées autour de la Crimée et de l’Ukraine. Il importe que le Plénipotentiaire aux droits de l’homme puisse défendre non seulement une personne isolée mais le système de valeurs de la Russie. Et elle précise : « Le thème des droits de l’homme est activement utilisé par les structures occidentales et américaines comme un instrument de chantage, de spéculations, de menaces, de déstabilisation, de pression sur la Russie. Et la Plénipotentiaire aux droits de l’homme a suffisamment d’instruments pour s’opposer à ces phénomènes ».

La vision qu’a donnée l’intéressée de son poste en réponse aux questions des députés avant l’élection, témoigne donc d’une vision pour le moins originale des fonctions qui lui incombent. Ainsi, pour elle, le poste pour lequel elle se présente est « un maillon essentiel des organes de justice et de police (pravoohranitel’nye organy) », l’idée que son travaille puisse l’opposer aux forces de l’ordre quand celles-ci outrepassent leurs droits ne semble même pas l’effleurer, pas plus le fait que, en principe, son poste sert à examiner les conflits entre l’Etat et le citoyen, ce qui n’en fait sûrement pas, un « organe » de l’Etat.

On peut, bien sûr, espérer, come certains commentateurs des ONG impliquées dans la défense des droits de l’homme en Russie, que Tatiana Moskal’kova évoluera à son nouveau poste mais on peut aussi craindre que cela soit une manière de le vider de toute signification et de se débarrasser d’une institution, héritage du passé, qui n’a plus grand sens, aux yeux du pouvoir, dans la Russie d’aujourd’hui.



*Photo officielle sur le site de la Douma. Outre l’insigne de député et de la décoration de l’ordre de l’honneur, Tatiana Moskal’kova porte essentiellement des médailles du Ministère de l’Intérieur : de la Vaillance dans de service, de la collaboration avec le FSB, Pour un service irréprochable, des 200 ans du Ministère de l’Intérieur, etc.*

1. Deux postes de députés sont vacants sur les 450 que doit compter la Douma. Le site officiel de la Douma donne étrangement 130 et 97 votes pour les deux autres candidats, ce qui ferait un total de 560 votants. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le petit Dima Iakovlev, né en Russie, fut adopté par des parents américains, oublié dans la voirutre par son père adoptif, il meurt en 2008. Une campagne a été menée eu Russie dénonçant les mauvais traitements subis par les enfants russes adoptés aux Etats-Unis. La Douma adopte en 2012 une loi, dite la loi de Dima Iakovlev, qui interdit aux citoyens des Etats-Unis d’adopter des enfants russes.

   La loi dite des agents de l’étranger, est, en fait une série d’amendements à la loi sur les ONG, adoptée par la Douma en juillet 2012, selon laquelle toute ONG s’occupant de politique et recevant des financements de l’étranger, devait se faire inscrire dans un registre comme « agents de l’étranger » et le mentionner dans tous ses textes. La pratique a montré que la notion « d’occupations politiques » était très extensive. Cet instrument majeur de contrôle des organisations indésirables aux yeux du pouvoir a été appliqué, entre aux autres, à diverses organisations entrant dans Memorial dont le Centre de défense des droits. [↑](#footnote-ref-2)